

N/REF : 23/04/2025 14H19 C:000053 I:02616
V/REF : AC/C17896
V/Email reçu le Mercredi 23/04/2025 a 14H19

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. ALZ
IMMEUBLE : RES.LES ALIZES -ALZ
2A/2B/4A/4B, ALLEE DES ALIZES
.
35760 MONTGERMONT

Rennes, le 13 Mai 2025

Référence Marché: 024054-PBS-005-Lot9 Villejean
LOCALISATION : ALLEE 4B ALIZES - LOGT VACANT SUR PASS AU 05/05
LOGEMENT N° 102368, PORTE N°12, 1° ÉTAGE, TYPE 3
MOTIF : QUALIGAZ - GAZ 102368 ALZ - (ALZ - 01 - 4B)
ATTESTATION GAZ AVEC OBTENTION QUALIGAZ
TRAVAUX NÉCESSAIRE A L'OBTENTION
Donneur d'ordre : Mme A. CASAERT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 05/05
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DE L'ENSEMBLE DE LA TUYAUTERIE GAZ
CONTRÔLE DE L'ENSEMBLE DES ORGANES DE COUPURE GAZ
CONTRÔLE DE L'ENSEMBLE DES VOLUMES, OUVRANTS, AERATIONS
CONTRÔLE BON FONCTIONNEMENT DES APPAREILS
DIAGNOSTIC QUALIGAZ
CERTIFICATION QUALIGAZ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 05/05/25 a 15H50 Mme A. CASAERT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	PBL178-Attest.diagn.gaz	locat./+QUALIGAZ	1	120,00		120,00
TOTAL H.T.						120,00
T.V.A. a 10,00%						12,00
TOTAL T.T.C.En EURO						132,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.